

Arrêté du 28 mars 2002 portant nomination au comité technique paritaire central du Conservatoire de l'espace littoral et des rivages lacustres

NOR : ATEN0210168A

Le ministre de l'aménagement du territoire et de l'environnement,
Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;
Vu la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat ;
Vu le décret n° 82-452 du 28 mai 1982 modifié relatif aux comités techniques paritaires de la fonction publique de l'Etat ;
Vu l'arrêté du 28 octobre 1998 portant création d'un comité technique paritaire central au Conservatoire de l'espace littoral et des rivages lacustres ;
Vu l'arrêté du 9 janvier 2002 relatif à la représentation du personnel au comité technique paritaire central du Conservatoire de l'espace littoral et des rivages lacustres ;
Vu la décision portant nomination des membres représentants l'administration au comité technique paritaire central du Conservatoire de l'espace littoral et des rivages lacustres ;
Vu les propositions des organisations syndicales,
Arrête :

Article 1^{er}

Sont nommés au comité technique paritaire central du Conservatoire de l'espace littoral et des rivages lacustres :

Représentants de l'administration

Membres titulaires

M. Letourneux (François), président,
Mme Garreta (Catherine),
Mme Toublanc (Véronique).

Membres suppléants

M. Bernard (Fabrice),
M. Bredin (Denis),
Mme Rolland (Guillemette).

Représentants du personnel

Au titre du syndicat CFDT

Membres titulaires

Mme Verdier (Florence),
Mme Moissenot (Myriam).

Membres suppléants

Mme Mary (Claire-Lise),
Mme Dessales (Florence).

Au titre du syndicat CGT

Membre titulaire

M. Parra (Jean-François).

Membre suppléant

Mme Belbouche (Brigitte).

Article 2

Les membres titulaires et suppléants sont nommés pour une durée de trois ans à compter de la date de signature du présent arrêté.

Article 3

La directrice de la nature et des paysages est chargée de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au bulletin officiel du ministère de l'aménagement du territoire et de l'environnement.

Fait à Paris, le 28 mars 2002.

Pour le ministre et par
délégation :
*La directrice de la nature
et des paysages,*
Christianne Barret